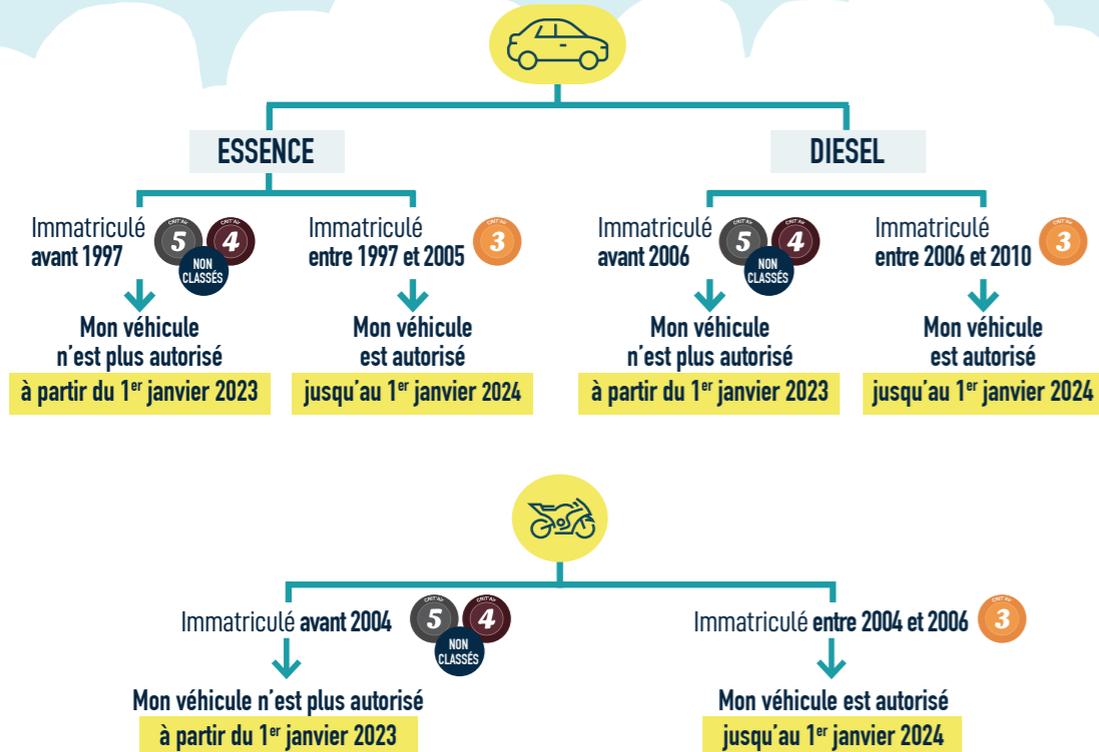


Mon véhicule est-il concerné ?



LES VÉHICULES UTILITAIRES ET POIDS LOURDS sont concernés depuis le 1^{er} mars 2022 selon l'année d'immatriculation. Retrouvez l'information sur : zfe.metropole.toulouse.fr

LA MAJORITÉ DES VÉHICULES ACTUELLEMENT EN CIRCULATION RESTENT AUTORISÉS À CIRCULER DANS LA ZONE.

Pour commander votre vignette Crit'Air : certificat-air.gouv.fr

Le périmètre



- Limites communales
- Périmètre de la ZFE
- Grands axes hors ZFE
- Grands axes inclus dans la ZFE

La zone comprend l'intérieur du périphérique de Toulouse, dont une partie de la rocade Ouest et de la route d'Auch, ainsi qu'une petite partie de Colomiers et de Tournefeuille. La rocade Est et la rocade Arc-en-ciel n'en font pas partie.

Ce périmètre permet d'améliorer la qualité de l'air et surtout la santé de plus de 430 000 habitants soit 90% de la population toulousaine.

Y a-t-il des dérogations ?

Retrouvez la liste complète des dérogations sur metropole.toulouse.fr

Une question ? : derogationzfe@toulouse-metropole.fr

UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

pour mieux respirer

CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Ne pas jeter sur la voie publique - Décembre 2022 - Direction de la Communication



Au cœur de votre quotidien

toulouse métropole

Qu'est-ce qu'une Zone à faibles émissions ?

Il s'agit d'une zone géographique dans laquelle les véhicules les plus polluants ne peuvent plus circuler. Cette mesure demandée par l'État, en conséquence de sa condamnation par la Cour Européenne, est imposée à toutes les grandes métropoles de France.



Quels bénéfices pour notre santé ?

- Moins d'allergies et de problèmes respiratoires
- Diminution du risque de maladie cardiaque
- Protection des fonctions des reins et du foie



Pourquoi est-ce aussi une mesure solidaire ?

Les habitants qui résident à proximité des grands axes de circulation sont les plus touchés par la pollution de l'air ; or ils sont également souvent les plus précaires.

Pour les protéger, Toulouse Métropole met en place des aides financières pour un véhicule moins polluant ou encourager la pratique du vélo.

Le parking relais, le bon réflexe

Toulouse Métropole facilite l'accès au réseau de transports en commun depuis les parkings relais, même dans la Zone à faibles émissions (ZFE).

Les parkings relais (P+R) situés en dehors du périmètre de la ZFE (Balma-Gramont et Ramonville pour ce qui concerne le métro) sont ouverts à tous les usagers.

Les parkings relais situés à proximité immédiate de l'entrée dans la ZFE (Basso-Cambo, Borderouge et Argoulets), restent accessibles à tous les usagers, quel que soit leur véhicule. Leur accès n'est pas soumis aux restrictions de circulation, en suivant un itinéraire dédié.

L'accès aux parkings relais situés à l'intérieur du périmètre de la ZFE et plus proches du centre-ville de Toulouse (Arènes, La Vache, Jolimont) est soumis aux restrictions de circulation de la ZFE.

*à condition d'avoir effectué un aller-retour et validé un titre de transport dans l'heure précédant votre sortie (1^{re} validation prise en compte si vous avez effectué des correspondances) et stationné moins de 24h consécutives.

BON À SAVOIR

- Les parkings relais sont ouverts 24h/24 et 7J/7 avec un affichage des places en temps réel.
- Le stationnement est gratuit pour les voyageurs Tisséo*.
- Des places de stationnement sont réservées aux covoitureurs.

+ d'informations : tisseo.fr

